

4C IMMO

Société Civile Immobilière

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 13 MAI 2025

Le treize mai 2025 à 20 heures, les associés fondateurs de la société se sont réunis 4, Allée du Docteur Lejzer Zamenhof 31100 TOULOUSE, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption définitive des statuts,
- 2- Nomination de la gérance,
- 3- Accomplissement des formalités de constitution.

Sont présents :

- Madame Véronique HURE, épouse CHEVRETON
- Monsieur Franck CHEVRETON,
- Monsieur Pierre CHEVRETON,
- Monsieur Paul CHEVRETON,
- La SARL FRAVER HOLDING, représentée par son gérant Monsieur Franck CHEVRETON.

La séance est présidée par Madame Véronique HURE, épouse CHEVRETON.

Le Président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions qui suivent :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : ADOPTION DÉFINITIVE DES STATUTS

Après avoir procédé à leur lecture attentive, Madame Véronique HURE, épouse CHEVRETON, Monsieur Franck CHEVRETON, Monsieur Pierre CHEVRETON, Monsieur Paul CHEVRETON et la SARL FRAVER HOLDING, représentée par son gérant Monsieur Franck CHEVRETON, décident d'adopter les statuts constitutifs de la SCI 4C IMMO et de procéder à la signature de ces derniers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : NOMINATION DE LA GÉRANCE

Le Président expose que l'article 18.1 des statuts précise que : « *Le ou les premiers gérants sont nommés par l'assemblée générale constitutive* ».

Madame Véronique HURE, épouse CHEVRETON et Monsieur Franck CHEVRETON proposent leur candidature aux fonctions de gérant de la SCI 4C IMMO.

L'assemblée décide de nommer Madame Véronique HURE, épouse CHEVRETON et Monsieur Franck CHEVRETON aux fonctions de gérant de la SCI 4C IMMO à compter de ce jour. Leurs fonctions de gérant prennent effet le jour de l'immatriculation de la société et sont fixées pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS DE CONSTITUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de confier à Monsieur Franck CHEVRETON, avec faculté de donner mandat, le soin d'accomplir les formalités consécutives à la constitution de la SCI 4C IMMO, à savoir :

- faire paraître un avis de constitution dans un journal d'annonces légales,
- accomplir les formalités nécessaires à l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés compétent,
- ouvrir un compte bancaire au nom de la SCI 4C IMMO,
- déclarer l'existence de la SCI 4C IMMO auprès des tiers intéressés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

Fait à Toulouse, le 13 mai 2025, en trois exemplaires.

*Bon pour acceptation des
fonctions de gérant*

**Véronique HURE,
épouse CHEVRETON.**

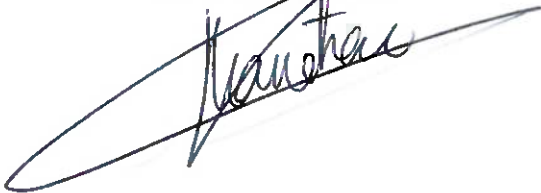


*Bon pour acceptation des
fonctions de gérant.*

Franck CHEVRETON.



Pierre CHEVRETON.



Paul CHEVRETON.



**SARL FRAVER HOLDING,
Représentée par son gérant,
Franck CHEVRETON.**

